

Petit O., Vantghem C., Pelloquin N.

Pharmacie - Plateforme logistique, CHU Amiens, Hôpital Sud, Amiens

Contexte

A l'occasion de l'ouverture d'une plateforme logistique, un logiciel de gestion des stocks et des flux logistiques a été acheté (Gildas de la société KLS) et a permis la mise en place de la préconisation de commande informatisée pour les produits en stock. Cependant, nous constatons assez fréquemment que les produits sont en instance de livraison alors que nous sommes en rupture de stock.

Objectif

Notre objectif était de vérifier si les délais de livraison des fournisseurs théoriques étaient corrects afin de savoir si un éventuel mauvais paramétrage pouvait expliquer les ruptures de stock momentanées constatées.

Matériel & Méthodes

Pour chaque ligne de réception de produits en stock, le délai de livraison a été calculé à partir de la date de commande et de réception sur l'année 2014. Le délai moyen de livraison par fournisseur a été ensuite calculé et comparé au délai de livraison théorique.

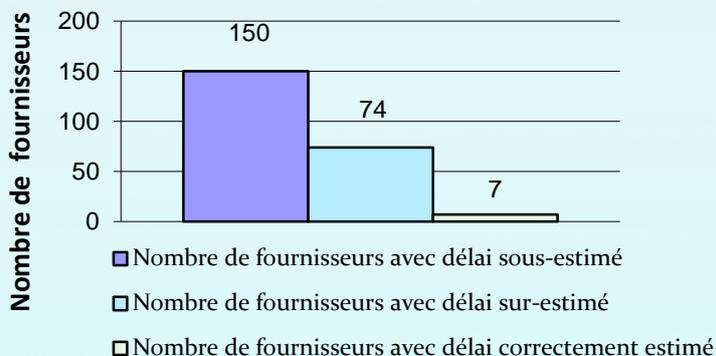
Formule de calcul de la quantité à commander :

$$\text{Qtte à cder} = \text{seuil de réappro}^* + (\text{conso}/j \times \text{délai entre 2 livraisons}) + (\text{conso}/j \times \text{délai fournisseur}) - \text{qtte en stock} - \text{qtte en cde}$$

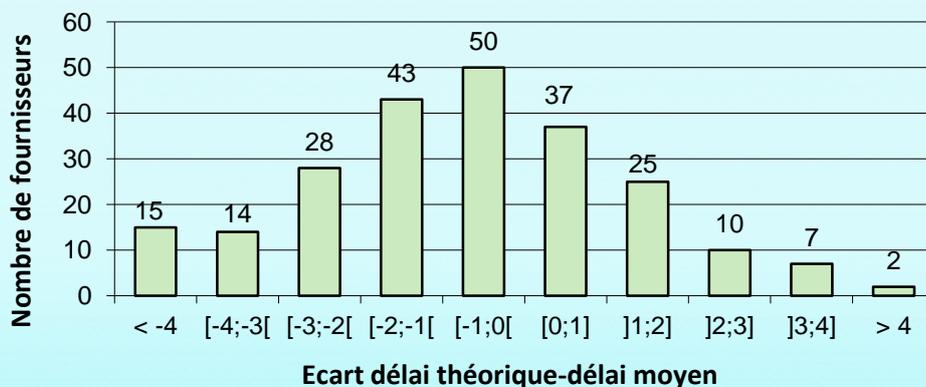
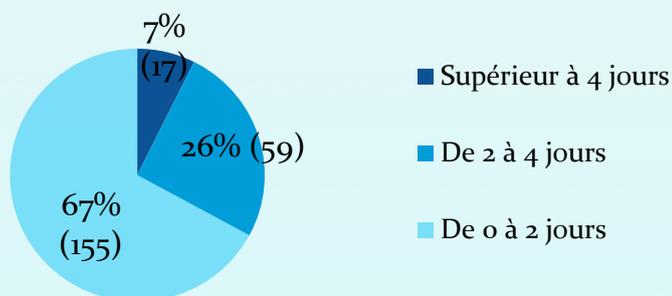
*Paramétrable par produit en quantité ou en nombre de jours fixe

Résultats

Estimation du délai



Ecart entre le délai théorique et le délai moyen en valeur absolue



Discussion / Conclusion

Les délais paramétrés diffèrent des moyennes calculées mais rarement de plus de deux jours. Les ruptures peuvent être expliquées par la sous-estimation des délais de livraison. L'écart est parfois dû aux produits d'un fournisseur dont l'approvisionnement est tendu. De plus, un même fournisseur peut avoir des délais différents (par exemple un délai pour les produits au réfrigérateur et un pour les autres produits). Suite à ce travail, nous avons reparamétré le délai de livraison dans notre logiciel. Une nouvelle étude devra être réalisée pour vérifier la justesse des nouveaux délais.